



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier, Nathalie Houdayer.

Vendredi 22 juin 2012

N° 461

Actualités statistiques

Catégories A, B et C à fin avril 2012 en Mayenne Une variation annuelle supérieure à 7 %

La Mayenne compte, fin avril 2012, en données brutes, 17 750 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont 14 772 tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C).

Concernant ces trois catégories, le nombre de demandeurs d'emploi est resté quasiment stable sur un mois (- 0,4 %), mais a augmenté de 7,3 % sur un an. Cette variation annuelle est supérieure à celle de la région (+ 5,9 %) ou celle de la France (+ 6,6 %).

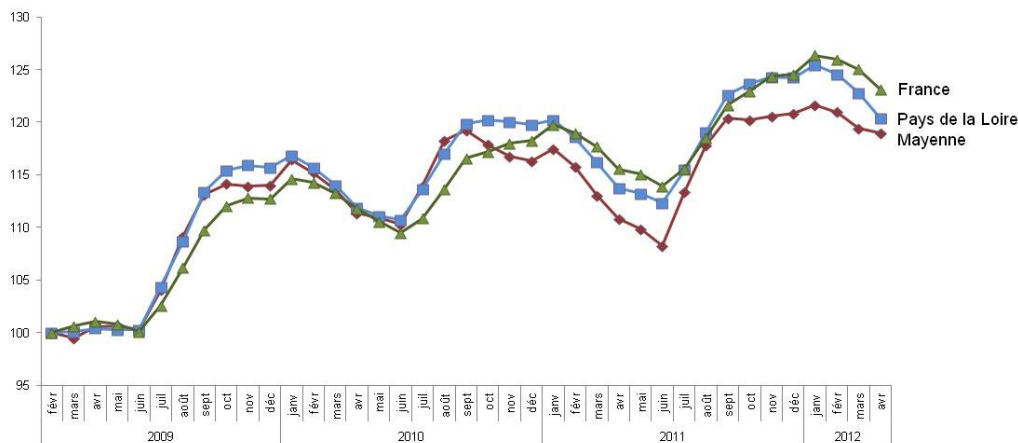
Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories et pour le département, on constate, sur un an, une augmentation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (+ 6,5 %). Pour cette tranche d'âge, sur un an, le chômage s'accroît pour les femmes (+ 4,5 %), et plus encore pour les hommes (+ 8,6 %). Pour la tranche d'âge de 50 ans ou plus, l'évolution est plus forte chez les femmes (+ 16,6 %) que chez les hommes (+ 13,1 %).

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (données brutes – avril 2012)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	8 124	+ 10,5 %	+ 7,5 %	+ 7,5 %
Catégorie B	2 458	+ 7,2 %	+ 5,5 %	+ 5,4 %
Catégorie C	4 190	+ 1,6 %	+ 3,1 %	+ 4,4 %
Sous-ensemble	14 772	+ 7,3 %	+ 5,9 %	+ 6,6 %
Catégorie D	1 324	- 7,0 %	+ 1,4 %	+ 1,2 %
Catégorie E	1 654	+ 3,8 %	+ 11,2 %	+ 5,2 %
Total A, B, C, D et E	17 750	-	-	-

Source : Pôle emploi / Directe des Pays de la Loire

Évolution mensuelle des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en Mayenne, Pays de la Loire et France (base 100 en février 2009)



Source : Pôle emploi / Directe des Pays de la Loire

La Mayenne, comme les Pays de la Loire, se caractérise par une part élevée de femmes et de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A, B et C – tableau 2). A contrario, la Mayenne compte proportionnellement moins de demandeurs d'emploi de longue durée.

Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.

Catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.

Catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.

Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».

Catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...).

Catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).

Tableau 2 – Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon diverses caractéristiques (avril 2012)

	Mayenne	Pays de la Loire	France
% femmes	53,3 %	53,6 %	50,5 %
% moins de 25 ans	17,2 %	15,6 %	13,7 %
% 50 ans ou plus	20,1 %	20,9 %	21,3 %
% DELD ⁽¹⁾	32,9 %	39,1 %	38,6 %

(1) – Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : Pôle emploi / Directe des Pays de la Loire

Associations

Il y a frais de déplacement... et frais de déplacement !

Chacun connaît le barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. Celui applicable aux voitures tient compte de la puissance fiscale du véhicule et du nombre annuel de kilomètres parcourus à titre professionnel. Ainsi, pour un véhicule de 3 CV avec lequel on parcourt moins de 5 000 km, l'indemnité kilométrique admise par l'administration fiscale est de 0,405 euros.

Attention ! Le barème des frais kilométriques des bénévoles pour la réduction d'impôt autorise un montant maximum de 0,3074 euro/km (indépendamment de la

puissance fiscale et de la distance parcourue). C'est le barème à prendre pour les bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais et qui les laissent à une association en tant que don (sous réserve qu'elle soit... d'intérêt général).

Pour toutes précisions complémentaires, s'adresser au CÉAS de la Mayenne et à son Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB).



Sécurité routière

Une injure aux non-consommateurs d'alcool Éthylotest obligatoire le 1^{er} juillet 2012

Le décret n° 2012-284 du 28 février 2012 oblige les conducteurs d'un « *véhicule terrestre à moteur* » à être en possession d'un éthylotest, et ce à compter du 1^{er} juillet 2012, avec sanction appliquée au 1^{er} novembre 2012.

Le coût d'un éthylotest ne devrait pas dépasser 1,50 euro. Certes, ce n'est pas avec cela qu'on va relancer l'économie française, même si quelques entreprises doivent se frotter les mains !

Nul ne contestera que l'alcool est responsable de nombreux accidents mortels. Cela justifiait-il d'imposer une contrainte – acheter un éthylotest – à des automobilistes qui ont fait le choix de vie de ne pas consommer

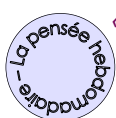
d'alcool ? Ne pourraient-ils pas être dispensés de cette contrainte par un engagement sur l'honneur ?

Après tout, ce ne serait pas plus idiot que d'imposer à des automobilistes d'utiliser un éthylotest alors que leur taux d'alcoolémie annihile toute faculté de discernement : donc, de toute façon, ils n'utiliseront pas l'éthylotest, même s'ils en ont un dans leur véhicule, ou alors passeront outre ses indications...

Pour aller plus loin : *Ouest-France* des 7 et 8 janvier 2012. Pierrick Baudais montre que « *tous les appareils ne se valent pas* » et que « *des erreurs sont possibles* ».



POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIRE :
L'ÉTHYLOTEST.



« D'un peu partout, une clameur médiatique et politique monte vers François Hollande. On le presse d'oublier au plus vite ses promesses électorales. Maintenant que vous êtes élu, ajoute-t-on, redevenez réaliste et laissez tomber vos engagements. Cette injonction paradoxale s'appuie sur l'extrême gravité de la crise économique. (...) N'est-ce pas jouer avec le feu que d'adjurer un président élu de rompre avec ses promesses ? S'il faisait cela, il achèverait de ruiner le peu de confiance que les citoyens accordent encore à leurs hommes politiques. Il favoriserait un nouveau cycle de populisme agressif et de corporatisme déchaîné. (...) Les économies et les banques sont devenues fragiles dans notre Europe endettée, c'est un fait. Mais la démocratie est plus fragile encore. Sa sauvegarde exige au minimum que, face aux citoyens, les élus tiennent parole ».

Jean-Claude Guillebaud, journaliste, écrivain et essayiste,
« Il faut tenir parole » (bloc-notes), *La Vie* du 14 juin 2012.